

Séance publique du 12 février 2007

Délibération n° 2007-3949

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Bron

objet : **Individualisation d'autorisation de programme - Construction d'un dépôt agent entretien voie publique, direction de la propreté situé 63, avenue Camille Rousset**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la réorganisation du nettoyage du secteur de Bron, la direction de la propreté a redéfini les secteurs de nettoyage à pied, mécanisé et brigades d'intervention nettoyage (BIN).

Pour le centre-ville, cette réorganisation nécessite la construction d'un nouveau dépôt ayant une capacité d'accueil de 16 agents maximum (12 agents le matin : 10 agents d'entretien à pied et 2 conducteurs de balayuses de trottoir et 4 l'après midi : 2 agents d'entretien à pied et 2 conducteurs de BT) et d'une balayeuse de trottoir (stationnement et stockage des déchets de balayage avant transfert vers une filière de traitement adaptée).

Située au 63, avenue Camille Rousset (parcelle communautaire cadastrée section F n° 859), cette construction remplacerait les dépôts actuels (bâtiments préfabriqués) des rue Guillermin, Fernand Buisson et Paul Pic.

Le programme de construction comprendrait des locaux de stockage de petits matériels (chariots, souffleuses, etc.), de stationnement pour la balayeuse de trottoir, un espace séchage, un local bureau, des locaux sanitaires vestiaire réfectoire. Ce programme de construction représenterait une surface utile de 168 mètres carrés.

Cette construction serait réalisée avec des orientations de haute qualité environnementale (HQE). Cette démarche volontariste est nécessaire pour maîtriser les impacts sur l'environnement d'un bâtiment tout en assurant à ses occupants des conditions de vie saines et confortables tout au long de la vie de l'ouvrage. Elle permettrait d'atteindre les cibles HQE suivantes :

- choix intégré de produits, systèmes et procédés de construction : existence des indicateurs environnementaux (énergie, eau, pollutions ...),
- chantier à faibles nuisances : utilisation d'outils légers et déchets de chantier admis en classe 3,
- gestion de l'énergie : réduction des besoins énergétiques du bâtiment,
- confort hygrothermique : performances en matière d'isolation et d'inertie thermique,
- conditions sanitaires des espaces : absence de composés organiques volatiles (COV).

L'estimation du coût d'opération se décomposerait comme suit :

- prestations intellectuelles (étude de sol, contrôleur technique, CSPS, BE structure)	31 350 € HT
- travaux de construction (installation de chantier, hors d'eau, hors d'air, second œuvre)	256 500 € HT
- aménagement extérieur et branchements aux réseaux publics	11 400 € HT
- révisions de prix	15 750 €
coût total	315 000 € HT

coût TTC (TVA 19,60 %)
arrondi à

376 740 € TTC
377 000 € TTC

Circuit décisionnel : ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du pôle finances et moyens le 10 janvier 2007 et d'une note d'information au Bureau le 22 janvier 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux.

2° - Autorise l'individualisation de l'autorisation de programme AP 10 - maintenance et renouvellement pour un montant de 377 000 € - opération individualisée à créer :

échancier des paiements :

2007 : 30 000 € TTC
2008 : 300 000 € TTC
2009 : 47 000 € TTC

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,